

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 mai 1961

La séance est ouverte à onze heures.

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HOWARD—A PROPOS D'UN ÉDITORIAL DU  
«FINANCIAL POST»

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège au sujet d'un éditorial paru dans le *Financial Post* du 13 mai qui, d'après moi, est irréfléchi, passablement diffamatoire et erroné au moins sous un rapport. Cet article est ainsi conçu:

Cela dépasse toutes les bornes, que 469 demandes en divorce soient bloquées au Parlement et que, selon toute vraisemblance, un tel état de choses se poursuivra indéfiniment, par suite d'une manœuvre d'obstruction de la part de deux députés.

La plupart des Canadiens sont d'avis que ces demandes en divorce, qui proviennent toutes du Québec et de Terre-Neuve, ne devraient pas du tout retenir l'attention du Parlement. Si ces deux provinces ne veulent pas autoriser leurs propres tribunaux à dissoudre les mariages, c'est un tribunal fédéral qui devrait examiner ces causes.

Mais même après des années de discussion, aucun gouvernement canadien n'a encore consenti à apporter des réformes au régime; et il n'y a pas la moindre chance que des réformes soient apportées dans un avenir prochain.

En l'occurrence, si les deux membres du PSD, MM. Frank Howard et Arnold Peters, continuent comme l'an dernier de faire une obstruction systématique à tous les bills de divorce sans distinction, ils n'agissent ainsi que pour attirer l'attention et en retirer de vils avantages politiques. Ce geste dénote un manque de pitié et de la dureté, car 469 couples canadiens seront ainsi forcés d'endurer leurs ennuis de ménage, alors que leurs motifs de divorce sont sans doute bien fondés.

Je tiens à signaler que la prétendue «manœuvre d'obstruction», dont parle l'article de fond, n'est pas occasionnée par quelque initiative du député de Timiskaming ou de moi-même, mais, tout d'abord, par le Sénat, qui a refusé d'étudier un projet de loi qui lui a été déféré...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je reconais que le député est peut-être justifié de poser la question de privilège, mais j'estime qu'il devrait s'en tenir à sa propre conduite et ne pas faire mention de l'autre endroit.

**M. Howard:** Très bien! J'en ai contre les observations qui laissent entendre que le député de Timiskaming et moi-même allons continuer l'obstruction que nous avons faite l'an dernier. Vous n'ignorez pas, monsieur l'Orateur, qu'au cours de la présente session, nous n'avons jamais examiné les bills de divorce dans le cadre des affaires courantes inscrites

au *Feuilleton*, parce que la Chambre n'en a pas été saisie. Le parrain de ces projets de loi a demandé de les faire réserver, et la Chambre y a consenti à l'unanimité. J'estime que l'article de fond blâme le député de Timiskaming et moi-même, parce que nous n'avons discuté aucun de ces bills de divorce.

**M. Chown:** Et que dire du bill constituant en corporation l'*Aurora Pipe Line Company*?

**M. Howard:** Si mon ami désire amorcer un débat sur l'aménagement de ce pipe-line, nous pourrons lui donner satisfaction demain.

### LA DÉFENSE PASSIVE

RAPPORT SUR L'EXERCICE «TOCSIN»

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, au moment de l'exercice national de défense passive, ou plutôt juste avant, j'ai annoncé que je ferais part des constatations et des expériences de ceux qui y participeraient. Le but de l'exercice n'était pas seulement de mettre à l'épreuve les mesures d'urgence indispensables à la survivance nationale et au maintien du gouvernement, mais surtout de dépister les lacunes qui peuvent exister dans les plans et les préparatifs.

Le rapport préliminaire montre qu'en général les fins visées ont été atteintes. Il y a eu appel de sirènes dans nombre de localités du pays. Le territoire qu'elles couvrent s'agrandit rapidement et avant un an, bien d'autres régions seront pourvues de sirènes.

Les débuts de l'exercice à Ottawa se sont déroulés selon les plans, et le gouvernement a mis à l'essai certaines formes de procédure d'urgence. Pour le signal autorisant de donner l'alerte, il ne s'est écoulé que 39 secondes entre l'envoi du signal d'alerte du centre fédéral aux centres d'avertissement provinciaux et la réception du dernier avis des centres provinciaux annonçant qu'ils l'avaient reçu.

L'exercice a montré que les préparatifs et les moyens nécessaires s'étaient grandement améliorés aux quartiers généraux de Pétawawa par rapport à 1960 et qu'en cas d'urgence les principaux éléments de gouvernement pourraient continuer à fonctionner. Je manquerais cependant de franchise si je n'avouais que l'efficacité de l'opération a laissé beaucoup à désirer. Il reste encore beaucoup à faire dans les domaines suivants: plans d'urgence au niveau des ministères, mise au